

**PROTOCOLE DE MADRID**

**Formulaire type n° 6 : Décision finale concernant la situation de la marque – Confirmation de refus provisoire total (règle 18ter.3) du règlement d'exécution commun)**

I.	Office qui envoie la déclaration :
	<p><b>INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE</b>          Direction de la Propriété Industrielle          DEPARTEMENT DES MARQUES, DESSINS ET MODELES          Service de l'Examen          15 rue des Minimes CS 50001          F-92677 Courbevoie Cedex          FRANCE          Affaire suivie par : Astrid MERTENS          TEL : 01 56 65 85 94          FAX : 01 56 65 86 03</p>
II.	Numéro de l'enregistrement international :
	1 423 974
III.	Nom du titulaire :
	Continental Reifen Deutschland GmbH
IV.	Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :
	La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits.

**Siège**

15 rue des Minimes - CS 50001  
 92677 COURBEVOIE Cedex  
 Téléphone : 0820 210 211  
 Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00  
 www.inpi.fr – contact@inpi.fr

V. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :

ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :

iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

**Pour le Directeur général de  
l'Institut National de la Propriété Industrielle**

Astrid MERTENS



JURISTE

VII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international :

6 janvier 2020

[Fin du formulaire type n° 6]